

D. G. en  
Captivité  
ayant été cités  
ou décorés





4 exemplaires à me rendre avec cette  
mère

S.N.C.F.

AGENT DE LA S.N.C.F.

Région : Est  
Service : MT  
Arrond<sup>t</sup> : N.L.1

Prisonnier de guerre, actuellement en captivité,  
qui a été décoré de la Légion d'Honneur ou de la  
Médaille Militaire ou qui a fait l'objet d'une  
citation.

NOM (EN LETTRES CAPITALES) :

SICARDET

Prénoms :

Stépholyde

Date de naissance :

6. 8. 1909

Emploi :

Inspecteur de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des S.A. (agent ex A.L.)

Résidence administrative :

Ateliers de Noisy le Sec (affilié par 74)

Adresse personnelle :

13 rue de la Fontaine - Dijon (cote 101)

Adresse complète de captivité :

Oflag VI A, Block III,

Zimmer 134, N° 1536 (XIII A)

Situation de famille :

marie 2 enfants

Date et nature de la décoration ou de la citation :

citation à l'ordre de la brigade

Unité au titre de laquelle, l'agent a été cité :

43<sup>e</sup> B.M. de chars de combat

Nature, numéro et date de l'ordre<sup>(1)</sup> :

Ordre de la Brigade

N° 1486 C

Texte exact et complet de la Citation :

lieutenant chef de

combat à la 2<sup>e</sup> Cie du 43<sup>e</sup> B.M. de chars de combat. officier  
plein d'allant. Au cours des engagements des 14, 15, 16 et 17 juin,  
a entraîné sa section et a, par la précision de son feu, arrêté  
la progression de l'ennemi et détruit matériel et personnel d'une  
colonne motorisée ennemie, au devant de laquelle il  
s'était porté

Journal Officiel du 11. 8. 43

page 280 - C.G.M. (2)

(1)-Ordre de l'Armée, du Corps d'Armée, de la Division, de la Brigade ou du Régiment.  
(2)-Pour les citations homologuées après révision seulement.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris, le 27 JUIL 1943

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL  
1<sup>ère</sup> DIVISION  
4<sup>ème</sup> Subdivision  
Réf. : 7684/P4

M. le C.M. de l'Arrondissement  
du Matériel de la Région de l'Est  
à Coisy le Sec

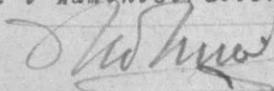
Je vous prie de vouloir bien me faire connaître s'il existe dans votre Arrondissement des agents prisonniers de guerre actuellement en captivité (autres que ceux désignés ci-après) qui ont obtenu, au titre de la guerre 1939 - 1940, soit la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire, soit une citation d'ordre militaire.

BOUQUET, Georges Jules, Serrurier-ferreur à l'extrémité de l'Oureq

Dans l'affirmative, je vous serais obligé de me faire parvenir par l'intermédiaire de votre Service régional, établies en double exemplaire au nom de chacun d'eux, des fiches individuelles du modèle prévu au verso.

P. LE DIRECTEUR,

Le Chef de la Division Centrale  
de l'Administration du Personnel,



Personnel

20.8.43

Ecrire aux familles, des P.G. de N.  
Reprendre aux E & P pour  
opérer de même

7 pour nous faire parvenir les renseignements  
prévis demandés en questionnant les familles  
s'il y a lieu (Ferron) (25/8/43)

Dijon 4 Novembre 1943

M. ~~Hardy~~  
Personne

6/11/43

R

Monsieur,

Aujourd'hui je viens  
vous donner des précisions, au  
sujet de la citation de mon mari.  
L'homme, si vous l'avez écrit, il y  
a quelques temps, si ne possédais  
pas le texte de la citation, j'ai dû écrire  
à mon mari, qui m'a donné tous les rensei-  
gnements que vous m'avez demandés. Je  
me fais un plaisir de vous les transmettre.  
Voici : Lieutenant, chef de combat à la  
2<sup>ème</sup> compagnie du 43<sup>ème</sup> Bataillon de chars  
de combat. Citation homologuée au jour-  
nal Officiel du 11-8-43. et portée à l'Ordre  
de la Brigade. (Ordre 1486-C) avec le  
texte suivant. « Officier plein et allant.  
Au cours des engagements des 14-15-16 et 18  
juin a entraîné sa section et a, par la

précision de son feu, arrêté la progression  
de l'ennemi et détruit matériel et person-  
nel d'une colonne motorisée ennemie,  
au devant de laquelle il s'était porté.

Je pense, Monsieur, que ces  
renseignements suffisent. Je vous prie  
de bien vouloir agréer l'expression  
de mes meilleurs sentiments.

M. L. Licardet

M<sup>me</sup> Licardet, 13 rue La Bruyère  
Dijon. (côté d'Or)

La Parure, le 2 octobre 1943  
N° 407 - A.R.

Monsieur  
le chef d'Arrondissement  
à Noisy. l. Sec,

Suite à C° 7684 / P 4 du 27.8.43 de M. le Directeur  
(votre annotation PE/VE sans N° du 21.8.43)

D'après les renseignements demandés aux  
familles de nos agents " Prisonniers de Guerre "  
actuellement en captivité, aucun de ceux-ci,  
n'a obtenu, au titre de la guerre 1939/40,  
soit la Légion d'Honneur ou la Médaille  
Militaire, soit une citation d'ordre militaire.

L'inspecteur de 2<sup>e</sup> Cl. des S. A.  
Chef de l'Entretien

*Prubing*

540A 547D-543D-545D-542A  
 555D-542A-549D-542bisD-553D  
 551D-544bisA-553bisD-544A-557D-  
 546A-559D-550A-565D-

540	Est cgr 20404	Rempl. 1 len. 20 longie cft B.	Réf.
		D. D. D.	
544 <sup>bis</sup>	Est cgr 20528	Rafre 1 trant. charn. cft. A.	Rf
		D. D. D.	
546	Est cgr 20597	Rempl. 1 longie cft. c	Réf.
		D. D. D. Paroles	
550	Est Dg 25839	1 manille tendeur Re	4.33
		D. D. D.	

Jaussey 2 h. 12. 70  
 8<sup>e</sup> source de 45<sup>m</sup> 50 - 31<sup>m</sup> 15  
 de c/ Jaussey



GY

Pantin le 17 Septembre 1943

N°410 P

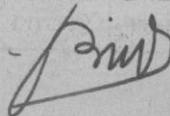
Monsieur le Chef d'Arrondissement

à Noisy le Sec,

Suite à votre transmis N° 7684/PR PN/VE du 31 .8.43  
relatif aux décorations ou citations militaires des prisonniers  
en captivité.

Aucun de nos agents prisonniers en captivité n'a fait  
l'objet d'une distinction d'ordre militaire.

Le Sous Chef d'Entretien



VAIRES, le 17 septembre 1943.

ENW VAIR

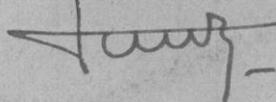
LM/ML.J.

N° 831 /I.

Monsieur le Chef du ML-1

Suite à votre transmis du 31.8.43 sur lettre n° 7684-P/4 du Service Central, je vous informe qu'après avoir questionné les familles, aucune n'a porté à notre connaissance que des agents prisonniers de guerre, actuellement en captivité, auraient obtenu, soit la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire, soit une citation d'ordre militaire.

Le Chef d'Entretien :



BT

Paris, le 11 Septembre 1943

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY le SEC

Suite à votre transmission du 31 Août dernier de la lettre N° 7684/P4 du 27 de M. le Directeur, je vous informe que les familles de nos prisonniers consultées, n'ont pas connaissance que ceux-ci aient obtenus soit une décoration, soit une citation au titre de la guerre 1939-1940.

Le Contremaitre,

*Mangin*

Solstat. 21. 9. 1943

À Monsieur Lucien Jouat  
employé de la SNCF à Nassy-le Sec.

Monsieur :

En réponse de votre honorerie  
du 3. 9. je vous serais obligée de vous faire  
savoir que mon mari, Maurice Demarqne  
n'a obtenu aucune citation d'ordre militaire  
ni la Légion d'honneur, mais il fut durant  
les hostilités 1939-40 au Nord de la France  
jusqu'en Belgique.

En vous remerciant de la  
peine que vous vous êtes donnée, je vous prie  
de croire Monsieur à l'assurance de ma  
haute considération.

Madame Demarqne

Strasbourg - Bischheim, le 19.9.43

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre  
du 3 est et pris note de son contenu  
concernant une citation militaire, mais  
il m'est bien inconnu que mon mari  
a été décoré, si jamais ce sera le  
contraire je vous préviendrai encore car  
j'ai écrit de suite à mon mari à  
ce sujet, dès que j'aurai une réponse  
de sa part je vous préviendrai.

Entretiens recevez Monsieur, mes  
salutations très distinguées

Très  
votre

Exp: Vion Anne  
3, rue de l'angle  
Bischheim

confirme par lettre M. Schano (R)  
à Gaget - Personne  
M a part 27/9/43  
obten. de citation  
ni décoration 3

Pesin Frevise le 15 Septembre 1943

M Richard

Soldat

Personnel

17/9/43

Monsieur le Chef d'Arrondissement

J'ai l'honneur de faire réponse  
à votre lettre du 3 septembre 43  
je vous dis que mon fils Herbert  
Benoy n'a aucune citation de celle  
dont vous me demandez car mon  
fils venait de finir ses classes  
quand il a été fait prisonnier  
en même temps je vous accuse  
reception de votre mandat et vous  
remercie beaucoup pour lui

ma femme ne peut vous répondre  
plutôt car j'ai eu un accident  
et cela lui perdait beaucoup de  
temps pour me soigner surtout  
avec la difficulté du ravitaillement

Veuillez agréer Monsieur le Chef  
d'Arrondissement mes salutations  
respectueuses et remerciements

Cerroy <sup>Emile</sup>

Mailly 17 Septembre 1943

Personnel

20-9-43

Monsieur, 7

En réponse à votre lettre  
- du 3 septembre. PN/VE, relative à une décoration  
- que pouvait avoir obtenu mon mari  
- le Lieutenant Licardet Hippolyte, du 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> Bat<sup>on</sup>  
- de Chars, pendant la guerre 1939-40. actuelle-  
- ment en captivité en Allemagne. j'ai  
- l'honneur de vous faire connaître ce qui  
- suit. D'après les renseignements recueillis  
- il résulte que le nom de mon mari figure  
- au journal officiel du 11-8-1943. page 350  
- C. G. M-5<sup>e</sup> liste, comme ci. dessous.

Licardet Hippolyte. Lieut<sup>ant</sup> B. 1486/c  
- le libellé de la citation n'est pas mentionné.  
- Mon mari me dit que c'est à l'ordre  
- de la Brigade.

D'autre part, si lui-ci s'écrit  
- pour lui demander, s'il pourrait me  
- procurer les renseignements que vous me  
- demandez. et le cas échéant, si vous

serai favorable à sa réception.

Verillez enire, Monsieur  
à l'expression de mes meilleurs  
sentiments

M. L. Licardet

Baudement le 8. 9<sup>e</sup> 1943.

M Richard  
Personnel

11/9/43

7

Monsieur,

Je fais réponse à votre lettre du 3  
courant, reçue en même temps que le mandat  
de l'allocation différentielle d'octobre 1943,  
attribuée à mon fils Georges Blin, prison-  
nier de guerre en captivité.

En son nom, je vous en remercie.

Comme vous me le demandez,  
mon fils ne doit être titulaire d'aucune  
citation ou décoration, au cours de la  
guerre 1939-1940.

Daignez agréer Monsieur, mes sincères  
salutations.

M<sup>me</sup> Blin

Gagny le 9 septembre 1943

Personnel

11/9/43

Monsieur

Je fais réponse à votre lettre <sup>7</sup> du  
3 septembre concernant mon fils  
fraternel à notre connaissance nous  
ne savons rien à ce sujet nous lui  
écrivons et lui transmettons votre lettre.  
Veuillez recevoir Monsieur  
l'expression de nos meilleurs  
sentiments

Joseph Boncard

5 allée des Maisonnettes prolongée Gagny

M. Pichard,  
Personne  
10/9/43  
Aurès le 9.9.43

Monsieur le Chef d'arrondissement

Comme suite à votre  
lettre du 3 courant, c'est par  
la négative que je réponds,  
mon mari n'ayant obtenu  
ni médaille militaire ni  
citation au cours de la  
guerre 1939-1940.

Je vous prie,  
Monsieur le Chef d'arron-  
dissement, mes salutations  
distinguées.

Mme Rocher

Pouilly sur Seine

8 septembre 1943.  
M. Richard  
-exonnel  
10/1/43

Monsieur -

7

En réponse à votre lettre du 3 septembre  
je vous informe que jamais mon mari ne  
lui a fait d'une décoration ou citation -  
il est donc peu probable qu'il n'en  
n'a pas obtenue -

Pouilly agréé - Monsieur - mes salu-  
tations empressees -

M. Richard

Madame Joë Mafihan

33 rue Anatole France

Pouilly sur Seine Aube -

Paris le 9. 9. 48

Monsieur

Non mais toujours prisonnier, n'a jamais obtenu de citation d'ordre militaire ni médaille, ni la légion d'honneur. Il est toujours resté soldat de 1<sup>ère</sup> classe.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Avec Achèvement

43 rue Ramez Paris (18<sup>e</sup>)

La Ferté Milon le 7 septembre 1943

M. Richard,  
Personnel

9/9/43

Monsieur

R

En réponse à votre lettre du  
3.9.43. me demandant si mon  
fils Alfeston Marcel prisonnier  
de guerre en captivité a obtenu  
une décoration ou citation  
d'ordre militaire. Je vous  
dirai que non, mon fils  
ne m'ayant jamais écrit sur  
ce sujet

Veuillez agréer Monsieur

mes sincères salutations

M<sup>me</sup> Chemin  
Rue St. Lazare

La Ferté Milon

Trine

le 6 Septembre 1943

Monsieur,

En réponse à votre note du 3 courant,  
je vous informe que mon mari n'a  
obtenu aucun titre pendant cette guerre  
1939-40, attendu qu'il faisait partie du  
service auxiliaire et avait été versé dans  
un bureau d'une compagnie de Génie.

Veuillez agréer, Monsieur, mes  
sincères salutations.

J. Benoit

M<sup>r</sup> Mougin  
80 rue de la Madeleine  
Noisy le Sec

Noisy le Sec 6 septembre 1922

Monsieur

En réponse à votre lettre du 2 courant  
j'ai l'honneur de vous faire savoir  
que mon fils n'a obtenu aucune  
décoration ni citation pendant la guerre.  
Veuillez agréer Monsieur mes  
salutations empressées.

Mougin

Paris le 7 Septembre 1948

Monsieur

Je réponds à votre lettre du 8 Septembre  
mon fils étant prisonnier depuis Juin  
40 et ne l'ayant pas revu depuis sa  
dernière permission qui date de Mai  
46 je ne puis vous donner aucun  
renseignement sur ce que vous demandez

Recevez Monsieur mes salutations  
impresées

Madame Gilbert chez M<sup>me</sup> Savoy  
142 faubourg St Martin  
Paris X<sup>me</sup>

PN/VE

Noisy-le-Sec, le 3 Septembre 1943

*lettre aux  
familles de L.G  
le 3.9.43*

M. . . . .

LETTRES DE NOISY-LE-SEC

*Monney  
Neant*

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire savoir si votre  
..... prisonnier de guerre en captivité a obtenu, au titre de la guerre  
1939-1940, soit la légion d'honneur ou la médaille militaire, soit une  
citation d'ordre militaire.

Dans l'affirmative, vous voudrez bien me préciser :

- la date et la nature de la décoration ou de la citation,
- l'unité au titre de laquelle l'agent a été cité,
- la nature, le numéro et la date de l'ordre (1),
- le texte exact et complet de la citation,
- la date d'homologation au Journal Officiel, page .....

Veuillez agréer, M....., mes salutations pressées.

(1) l'ordre de l'Armée, du corps d'Armée, de la Division, de la brigade  
ou le Régiment.